Copie verte



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

Ba 19. Apr. 72 18

0.713-222 - KT/bv

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen Prière de rappeler cette référence dans la réponse Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta 3003 Berne, le 20 avril 1972

Au Service de la coopération technique du Département politique fédéral

3003 Berne

Au Secrétariat du Département de l'intérieur

3003 Berne

A l'Office fédéral des assurances sociales

3003 Berne

A la Division de la justice du Département fédéral de justice et police

3003 Berne

A la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique

3003 Berne

A l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

3003 Berne

Pacte interrational relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU)

Messieurs,

Par lettre du 6 septembre 1971, nous vous avons soumis le texte du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966.



Sur la base des réponses que nous avons reçues, nous avons rédigé une notice dans laquelle nous avons résumé les observations formulées au sujet des principaux articles du Pacte. Vous voudrez bien trouver en annexe, pour votre information, un exemplaire de ce document.

Il résulte de cette consultation qu'il serait prématuré pour la Suisse, dans les circonstances actuelles, de fixer dès maintenant son attitude à l'égard dudit Pacte international. Dans les domaines de la sécurité sociale et de l'enseignement notamment, d'importants projets de revision de la constitution sont actuellement soumis aux Chambres fédérales. Dans la lettre qu'il nous a envoyée, l'Office fédéral des assurances sociales a en outre relevé qu'une profonde revision des lois fédérales sur l'assurance-vieillesse et survivants, sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-accidents est en cours ou en préparation. Nous pensons par ailleurs que la priorité devrait être accordée à la ratification par notre pays de la Charte sociale européenne. Enfin, seuls 15 Etats sont actuellement parties audit Pacte, alors que 35 ratifications ou adhésions sont nécessaires pour qu'il puisse entrer en vigueur.

Nous ne voudrions pas manquer de vous remercier encore vivement de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division des affaires juridiques

e.r.

(Dumont)

1 mnoul

Annexe:

1 notice